

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE

N° 113/2020

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**OBJET : Diagnostic
Territorial de Sécurité et
de Prévention de la
Délinquance**

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, dix-sept septembre,

Le Conseil de Communauté d'Agglomération TERRE DE PROVENCE, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 11 septembre 2020.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de **BARBENTANE** : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith.

Pour la Commune de **CABANNES** : GIRARD Nathalie, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de **CHATEAURENARD** : MARTEL Marcel, CHAUVET Eric, DARASSE Adelaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, AMIEL Cyril, SALZE Annie, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune de **EYRAGUES** : GILLES Max, DELABRE Eric.

Pour la Commune de **GRAVESON** : CORNILLE Annie, DI FELICE Jean-Marc.

Pour la Commune de **MAILLANE** : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de **MOLLEGES** : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de **NOVES** : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, REY Christian.

Pour la Commune de **ORGON** : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la Commune de **PLAN d'ORGON** : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de **ROGNONAS** : MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de **SAINT- ANDIOL** : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de **VERQUIERES** : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de **BARBENTANE** : BLANC Michel (absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne).

Pour la Commune de **CHATEAURENARD** : PONCHON Solange (absente ayant donné pouvoir à CHAUVET Eric), REYNES Bernard (absent ayant donné à pouvoir à DIET-PENCHINAT Sylvie).

Pour la Commune de **EYRAGUES** : POURTIER Yvette (absente ayant donné pouvoir à GILLES Max).

Pour la Commune de **GRAVESON** : PECOUT Michel (absent ayant donné pouvoir à CORNILLE Annie).

Pour la Commune de **NOVES** : FERRIER Pierre (absent ayant donné pouvoir à JULLIEN Georges).

Pour la Commune de **ROGNONAS** : PICARDA Yves (absent ayant donné pouvoir à MONDET Cécile).

Mme la vice-présidente déléguée à la Politique de la Ville et à l'action sociale Mme VALLET expose que lors de sa dernière formation plénière, en décembre 2019, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a proposé de définir une nouvelle stratégie de prévention de la délinquance qui doit s'appuyer sur un diagnostic préalable et les préconisations en découlant.

En effet, du précédent diagnostic réalisé en 2003 et de la stratégie qui en a résulté subsistent :

- pour la thématique « sécurité routière », la mise à disposition d'un radar cinémomètre,

- pour la thématique « aide aux victimes et prévention des violences faites aux femmes » la permanence d'une juriste, l'intervenant social en gendarmerie et les séances de médiation familiale.

Depuis, le périmètre de la communauté s'est élargi et le territoire est entré en géographie prioritaire (trois quartiers concernés). La société a aussi évolué, dans une ère « post-Charlie » dans laquelle les questions de radicalisation et de communautarisme attirent particulièrement l'attention des pouvoirs publics, tout comme les relations des jeunes avec les réseaux sociaux ou la multiplication des terrains d'addiction (alcool, stupéfiants, écrans, protoxyde d'azote) ou encore la libération de la parole et du recours au droit dans le domaine des violences faites aux femmes.

Ainsi, afin de permettre aux élus de définir la stratégie territoriale de prévention de la délinquance la plus pertinente, il est proposé de réaliser un diagnostic de sécurité à l'échelle du périmètre intercommunal.

Ce diagnostic consisterait en :

- l'analyse des statistiques de données générales et issues de la criminologie
- des entretiens individuels et/ou collectifs avec l'ensemble des acteurs, aussi bien dans les communes que les services de l'Etat (TGI de Tarascon, services déconcentrés de l'Etat, compagnies de gendarmeries, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, etc.) que des partenaires associatifs, notamment du champ de la prévention spécialisée.
- des préconisations, sur la base des éléments précédemment recueillis, pour permettre aux élus de définir le futur Plan Territorial de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Cette mission, qui serait confiée à un cabinet spécialisé, est estimée à 30 000 € TTC. Une subvention de 52% a été obtenue auprès de l'Etat.

Le Bureau communautaire s'étant prononcé favorablement le 3 septembre 2020, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser le lancement d'une consultation portant sur le diagnostic territorial de sécurité et de prévention de la délinquance et les préconisations permettant la mise en place de la stratégie territoriale de prévention de la délinquance,
- d'autoriser sa présidente ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Votes pour : 42

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 17 septembre 2020,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

